



Communiqué du 05.04.2012

Signature d'un protocole de coopération entre la France et l'Ordre Souverain de Malte

Le mercredi 4 avril, au Quai d'Orsay, un protocole de coopération a été signé entre la France d'une part, représentée par Alain Juppé, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, et d'autre part l'Ordre Souverain de Malte, représenté par Jean-Pierre Mazery, Grand Chancelier de l'Ordre, et par Thierry de Beaumont-Beynac, président de l'Ordre de Malte France.

Ce protocole de coopération, qui se fonde notamment sur l'expérience de l'Ordre de Malte France, actualise et renforce les liens forts qui existent entre la France et l'Ordre Souverain de Malte ; des liens qui ont déjà donné lieu à la signature de plusieurs accords, depuis 1928.

Cette relation, à travers l'Ordre de Malte France, repose notamment sur des partenariats qui portent sur la protection des personnes, la santé publique et les soins, ainsi que la formation médico-sociale.

Le Ministère des Affaires Etrangères souligne, dans un communiqué, que ce partenariat est une manifestation concrète de l'intérêt porté par la France, aux activités humanitaires de l'Ordre de Malte à travers ses œuvres hospitalières, et au développement de la coopération dans ce champ d'action.